

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/237  
12 mars 2001

(01-1179)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## RAPPORT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Réunion des 14 et 15 mars 2001

### I. ACTIVITÉS CONJOINTES AVEC LA FAO ET L'OIE

#### A. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DU COMITÉ MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS DES ADDITIFS ALIMENTAIRES (JECFA) POUR LA PÉRIODE 1998-2000

1. Au cours de la période 1998-2000 le JECFA a tenu cinq réunions, à savoir:

- sa cinquantième réunion, consacrée aux *médicaments vétérinaires*, qui a eu lieu à Rome (Italie), du 17 au 26 février 1998;
- sa cinquante et unième réunion, consacrée aux *additifs alimentaires*, qui a eu lieu à Genève (Suisse), du 9 au 18 juin 1998;
- sa cinquante-deuxième réunion, consacrée aux *résidus de médicaments vétérinaires*, qui a eu lieu à Rome (Italie), du 2 au 11 février 1999;
- sa cinquante-troisième réunion, consacrée aux *additifs alimentaires et aux contaminants*, qui a eu lieu à Rome (Italie), du 1<sup>er</sup> au 10 juin 1999;
- sa cinquante-quatrième réunion, consacrée aux *résidus de médicaments vétérinaires*, qui a eu lieu à Genève (Suisse), du 15 au 24 février 2000;
- sa cinquante-cinquième réunion, consacrée aux *additifs alimentaires*, qui a eu lieu à Genève (Suisse), du 6 au 15 juin 2000.

a) Évaluation des additifs alimentaires et des contaminants

2. Les cinquante et unième, cinquante-troisième et cinquante-cinquième réunions du JECFA ont été consacrées à l'évaluation de plus de 600 additifs alimentaires, parmi lesquels figurent environ 560 aromatisants et cinq contaminants: le plomb, le méthylmercure, le zéaralénone, le cadmium et l'étain, et à l'évaluation des doses pour cinq additifs alimentaires en particulier.

3. Ces réunions ont permis de mettre à jour les principes régissant les évaluations toxicologiques des additifs alimentaires et des contaminants, l'évaluation des doses et l'établissement et la révision des spécifications.

4. Elles ont permis d'évaluer l'innocuité de certaines substances utilisées comme additifs alimentaires et entrant dans la composition de préparations enzymatiques, d'aromatisants, de colorants alimentaires, d'agents de glaçage, de conservateurs, d'édulcorants, d'épaississants et d'additifs alimentaires divers. Des spécifications nouvelles ou révisées en matière d'identité et de pureté

concernant les additifs évalués par le JECFA ont été publiées dans l'Étude FAO alimentation et nutrition, n° 52, additifs 6, 7 et 8.

5. Le JECFA a examiné un Rapport d'experts de l'OMS relatif aux critères scientifiques justifiant l'inclusion de certains aliments et produits alimentaires dans la liste des allergènes alimentaires ou leur exclusion de cette liste, à la demande du Comité du Codex sur l'étiquetage des aliments et a étudié l'allergénicité des huiles d'arachide et de soja.

6. Enfin, le JECFA a entamé le processus d'élaboration de limites spécifiques pour les métaux lourds (plomb, arsenic par exemple) présents dans les additifs alimentaires destinés à remplacer les limites générales pour les métaux lourds. Plus particulièrement, à sa cinquante-cinquième réunion, le JECFA a proposé de mettre en place de nouvelles limites pour les émulsifiants à base de phosphate organique et inorganique.

b) Évaluation des médicaments vétérinaires

7. En ce qui concerne les résidus de certains médicaments vétérinaires chez les animaux et dans les aliments, le JECFA a tenu trois réunions: les cinquantième, cinquante-deuxième et cinquante-quatrième, au cours desquelles il a évalué 30 médicaments vétérinaires, dont 13 pour la première fois. Parmi les médicaments évalués figuraient: six antihelminthiques, onze antimicrobiens, trois antiprotozoaires, un glucocorticoïde, six insecticides utilisés comme médicaments vétérinaires, deux substances destinées à favoriser la production animale et un tranquillisant.

8. Le JECFA a établi 12 doses journalières admissibles (DJA) réparties en deux groupes. Il a attribué la mention DJA "sans précision" à une substance, supprimé 29 limites maximales de résidus temporaires pour trois substances et recommandé 169 limites maximales de résidus (LMR), dont 35 à titre temporaire.

9. Par ailleurs, le JECFA a réalisé des progrès considérables en matière d'harmonisation avec la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), en ce qui concerne les substances utilisées soit comme pesticides, soit comme médicaments vétérinaires, y compris les définitions nouvelles ou révisées relatives à la matrice ou au produit auquel s'applique une LMR. Deux monographies concernant certains résidus de médicaments vétérinaires présents dans les aliments ont été publiées dans la série Étude FAO alimentation et nutrition, n° 41.

B. RÉUNION CONJOINTE FAO/OMS SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (JMPR)

10. Au cours de la période 1998-2000, les représentants de la JMPR ont tenu trois réunions, à savoir:

- JMPR de 1998, Rome (Italie), du 21 au 30 septembre 1998;
- JMPR de 1999, Rome (Italie), du 20 au 29 septembre 1999;
- JMPR de 2000, Genève (Suisse), du 20 au 29 septembre 2000.

La JMPR de 1998 a permis d'évaluer 28 pesticides, dont un nouveau composé, et de procéder à 18 réévaluations complètes concernant la toxicologie ou les résidus ou les deux, dans le cadre du Programme d'examen périodique du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR). La JMPR de 1999 a permis d'évaluer 30 pesticides, dont un nouveau composé, et de réévaluer complètement 12 composés. La JMPR de 2000 a permis d'évaluer 20 pesticides, dont un composé, et de réévaluer dix composés. Cette réunion a également permis d'évaluer un contaminant (le DDT).

### C. ÉVALUATION DU RISQUE MICROBIOLOGIQUE

11. L'évaluation du risque microbiologique dans les aliments a été définie comme un domaine de travail prioritaire pour la Commission du Codex Alimentarius. En conséquence, la FAO et l'OMS ont établi conjointement un programme de travail dans le but de fournir à leurs pays membres et à la Commission du Codex Alimentarius l'avis de spécialistes en matière d'évaluation du risque microbiologique dans les aliments. Afin de mettre en œuvre ce programme de travail, la FAO et l'OMS ont convoqué les trois grandes réunions suivantes:

a) Atelier conjoint FAO/OMS sur la caractérisation des dangers

12. L'objectif premier de cet atelier était d'engager un processus d'élaboration d'un document contenant des directives pratiques sur la caractérisation du risque microbiologique dans les aliments et dans l'eau. À cette fin, l'atelier a comparé et examiné les méthodes utilisées pour la caractérisation des dangers liés à plusieurs agents pathogènes (*Salmonella* spp., *Listeria monocytogenes*, *Escherichia coli* entéro-hémorragique, *Cryptosporidium parvum* et les virus de type Norwalk). Cette comparaison a servi de base aux discussions et a permis de mettre en évidence les faiblesses et les avantages des méthodes utilisées actuellement. C'est à partir de ces renseignements que les participants à l'atelier ont formulé des directives et des principes généraux pour la caractérisation des dangers. Le premier projet de ces directives a été présenté, pour examen et observations, à la Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur l'évaluation du risque microbiologique dans les aliments, qui a eu lieu en juillet 2000. Ce document sera examiné de manière plus approfondie avant d'être finalisé.

b) Consultations mixtes FAO/OMS d'experts sur l'évaluation du risque microbiologique dans les aliments

13. En mars 1999, la FAO et l'OMS ont convoqué une consultation d'experts à Genève, où elles ont abordé pour la première fois l'évaluation du risque microbiologique dans les aliments. La consultation a permis d'élaborer une stratégie internationale et d'identifier les mécanismes nécessaires pour étayer l'évaluation du risque microbiologique dans les aliments.

14. Dans le prolongement de cette consultation et pour répondre à la demande que le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire avait formulée à sa trente-deuxième session (qui s'est tenue à Washington, DC, du 29 novembre au 4 décembre 1999), lors de laquelle il avait établi une liste de combinaisons pathogènes-denrées pour lesquelles l'avis d'experts de l'évaluation du risque était nécessaire, la FAO et l'OMS ont organisé une autre consultation d'experts à Rome en juillet 2000. Les travaux de cette consultation ont porté principalement sur les deux premières combinaisons pathogènes-denrées qui avaient été considérées comme des questions prioritaires lors de cette session, à savoir *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer, *Salmonella Enteritidis* dans les œufs et *Salmonella* spp. dans les poulets. Les travaux de la consultation ont porté également sur l'identification des dangers, la caractérisation des dangers et l'évaluation de l'exposition. La partie finale de l'évaluation et de la caractérisation du risque sera réalisée cette année.

15. À sa trente-troisième session (qui s'est tenue à Washington, DC, du 23 au 28 octobre 2000), le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire a étudié le rapport de la consultation d'experts. Il a déterminé les questions que les responsables de la gestion du risque devaient poser aux responsables de l'évaluation du risque de la consultation d'experts en ce qui concerne les deux combinaisons pathogènes-denrées et a suggéré des priorités pour la prochaine Consultation FAO/OMS d'experts.

16. En 2001, la FAO et l'OMS poursuivront leurs travaux sur l'évaluation du risque microbiologique dans les aliments en entreprenant une série d'activités qui porteront sur l'évaluation du risque lié à *Campylobacter jejuni/coli* dans les poulets et à *Vibrio* spp. dans les produits de la mer. Ces travaux exigeront l'élaboration de documents techniques sur l'évaluation du risque lié à ces

combinaisons pathogènes-denrées et la convocation d'une Consultation mixte FAO/OMS d'experts en juillet 2001.

D. CONSULTATIONS MIXTES FAO/OMS D'EXPERTS SUR LES ALIMENTS DÉRIVÉS DES BIOTECHNOLOGIES

17. En 1999, conscientes de l'intérêt croissant que leurs membres portaient à cette question, la FAO et l'OMS ont décidé d'organiser, parallèlement aux travaux du Groupe spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies, une série de consultations d'experts sur la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés. Depuis la clôture de la première session du Groupe spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies, la FAO et l'OMS ont organisé deux Consultations mixtes FAO/OMS.

18. La consultation qui s'est tenue à Genève du 29 mai au 2 juin 2000, ci-après dénommée "Consultation mixte FAO/OMS de 2000", a été consacrée aux principes scientifiques applicables à l'évaluation de la sécurité sanitaire et des aspects nutritionnels des aliments génétiquement modifiés et plus particulièrement à la notion d'équivalence substantielle.<sup>1</sup> Elle a également permis de préparer des réponses aux questions précises posées par le Groupe spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies lors de sa première session.

19. La consultation qui s'est tenue à Rome, du 22 au 25 janvier 2001, ci-après dénommée "Consultation mixte FAO/OMS de 2001"<sup>2</sup>, a porté en particulier sur la question de l'allergénicité des aliments génétiquement modifiés et a donné lieu à une modification de l'arbre de décision pour l'évaluation du potentiel allergisant des aliments dérivés de cultures génétiquement modifiées, qui avait été adopté par la Consultation mixte FAO/OMS de 2000.

E. SÉLECTION DES EXPERTS

20. Afin d'améliorer encore la transparence de la procédure de sélection des experts participant aux consultations d'experts, la FAO et l'OMS ont établi conjointement une nouvelle procédure. Dans le domaine de l'évaluation du risque microbiologique et de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés, la FAO et l'OMS ont établi des listes générales d'experts (en matière de biotechnologie et d'évaluation du risque microbiologique) sur la base desquelles elles allaient sélectionner les participants aux consultations d'experts. Afin d'établir ces listes, la FAO et l'OMS ont publié un "Appel à candidature pour l'établissement d'une liste", dans lequel étaient indiquées les principales qualifications requises, la procédure de sélection et autres renseignements pertinents. Les listes figurent sur les sites Internet respectifs de l'OMS et de la FAO.

F. CONSULTATION TECHNIQUE MIXTE OMS/FAO/OIE SUR L'ESB, LA SANTÉ PUBLIQUE ET LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

21. Une Consultation technique mixte OMS/FAO/OIE sur l'ESB, la santé publique et les échanges commerciaux se tiendra au siège de l'OIE, à Paris (France), du 11 au 14 juin 2001.

22. Afin de préparer la Consultation, l'OMS, la FAO et l'OIE ont tenu une réunion informelle le 21 décembre 2000. À cette réunion, les participants sont arrivés à la conclusion que, bien que la science n'ait pas fait de nouveaux progrès décisifs, il y avait une beaucoup plus grande sensibilisation à ces questions et beaucoup de préoccupations de la part du public, et que ces forces font que les pays

---

<sup>1</sup> OMS 2000: "Safety aspects of genetically modified foods of plant origin".

<sup>2</sup> FAO 2001: "Evaluation of Allergenicity of Genetically Modified Foods".

ont absolument besoin d'obtenir des informations et des conseils indépendants fondés sur des preuves pour formuler des politiques appropriées.

23. Cette consultation s'attachera à élaborer des recommandations claires et applicables pour les pays, en particulier pour les pays en développement, afin de:

- protéger leurs populations humaines de la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (nvMCJ);
- protéger leurs cheptels de l'ESB; et
- empêcher la diffusion mondiale de l'ESB et de la nvMCJ par des actions (inter)nationales et régionales appropriées.

L'OMS avait déjà tenu une consultation sur les questions de santé publique liées aux encéphalites spongiformes humaines ou animales transmissibles, les 2 et 3 avril 1996, pour procéder à l'examen des nouveaux résultats obtenus (concernant notamment la nvMCJ). Depuis 1992, un chapitre spécial consacré à l'ESB figure dans le Code zoosanitaire international de l'OIE. Le rapport de la consultation de l'OMS et le chapitre du Code zoosanitaire international consacré à l'ESB comportent l'un et l'autre des recommandations pour la protection de la santé publique. Lors de la consultation prévue, les connaissances actuelles sur la pathogénie, l'épidémiologie, la distribution, les sources probables de l'épidémie, et la prévention et la lutte contre l'ESB/la nvMCJ feront l'objet d'un examen, d'un échange de vues et d'une synthèse.

24. L'objectif principal de cette consultation est de fournir de meilleurs renseignements aux pays qui essaient de décider de ce qu'il faut faire à l'intérieur de leurs propres frontières, afin d'éviter tout risque pour leurs populations humaines et animales. L'un des objectifs secondaires est d'offrir un cadre pour l'examen de certains des problèmes les plus incontournables en matière de lutte contre l'ESB à l'échelle internationale.

25. Outre des spécialistes de diverses disciplines, des représentants d'administrations nationales, d'organisations et d'institutions internationales, ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes seront invités à participer à la consultation.

## **II. ACTIVITÉS DE L'OMS SEULE**

### **A. RÉUNION OMS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS**

26. En mai 2000, l'Assemblée mondiale de la santé a reconnu que la sécurité des aliments constituait une question prioritaire pour l'OMS et a défini les travaux à réaliser à l'avenir en la matière, mettant ainsi en évidence les préoccupations mondiales relatives à la sécurité des aliments et l'importance de cette dernière en tant que fonction essentielle de la santé publique. Dans sa Résolution sur la sécurité des aliments (WHA 53.15) l'Assemblée mondiale de la santé priait le Directeur général de convoquer une réunion de planification stratégique, à laquelle participeraient des experts de la sécurité des aliments, pour permettre à l'Organisation de mettre au point une *Stratégie [OMS] en matière de salubrité des aliments*.

27. Conformément à cette résolution, l'OMS a convoqué une Réunion de planification stratégique, qui s'est tenue du 20 au 22 février 2001, et a débattu de la stratégie future de l'OMS en matière de sécurité des aliments. Le Secrétariat de l'OMS sera chargé d'élaborer une *Stratégie [OMS] en matière de salubrité des aliments*, qui sera présentée à l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2001.

**B. CONSULTATION OMS SUR LES MÉTHODES ET PRINCIPES DE SURVEILLANCE DE L'UTILISATION DE SUBSTANCES ANTIMICROBIENNES DANS LA PRODUCTION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE EN VUE DE PROTÉGER LA SANTÉ DES PERSONNES**

28. Conformément aux recommandations issues de la Consultation OMS sur l'impact médical de l'utilisation de substances antimicrobiennes chez les animaux d'élevage, qui s'est déroulée à Berlin, en octobre 1997, un grand nombre d'organismes internationaux ont considéré que la surveillance de la consommation de substances antimicrobiennes par les animaux d'élevage était une condition préalable indispensable pour déterminer les facteurs de risque d'apparition d'une résistance à ces substances chez les bactéries responsables des zoonoses et évaluer l'intervention de santé publique nécessaire pour limiter ce risque.

29. Les données disponibles sur la consommation de substances antimicrobiennes restent cependant insuffisantes, très peu de progrès ayant été réalisés dans la surveillance de l'utilisation de ces substances aux niveaux national et international. La Consultation susmentionnée portera essentiellement sur cette question. Elle se tiendra à Oslo (Norvège), du 10 au 13 septembre 2001.

30. Les objectifs de cette consultation sont les suivants: élaborer des modèles de stratégies nationales et internationales pour la surveillance aux niveaux national et international de l'utilisation des substances antimicrobiennes chez les animaux d'élevage afin de protéger la santé des personnes et faire l'inventaire des stratégies existantes, et formuler des recommandations pour soutenir les gouvernements, les administrations nationales, l'industrie pharmaceutique, les organisations internationales et autres parties prenantes dans leurs efforts visant à mettre sur pied des programmes nationaux de surveillance de l'utilisation de ces substances.

31. Les participants à la consultation examineront les données existantes sur la consommation de substances antimicrobiennes à usage autre qu'humain, sur les expériences nationales et sur les méthodes utilisées pour mettre en place des systèmes de surveillance de l'utilisation de ces substances.

32. Le Centre collaborateur OMS pour la méthodologie des statistiques sur les médicaments et des représentants de l'industrie pharmaceutique prendront part à la Consultation. Des recommandations et/ou des directives susceptibles d'aider les pays dans leurs efforts visant à mettre sur pied des programmes nationaux de surveillance seront formulées.

**C. CONSULTATION OMS SUR LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS AVANT LA RÉCOLTE**

33. Une Consultation OMS sur la sécurité des aliments avant la récolte, à laquelle participeront l'OIE et la FAO, se tiendra à Berlin (Allemagne), du 26 au 28 mars 2001.

34. Cette consultation portera principalement sur les activités et les mesures relatives à la production d'animaux d'élevage qui contribuent à protéger la santé des personnes des maladies transmises aux humains par l'intermédiaire des produits alimentaires provenant de ces animaux d'élevage. Il sera question, en particulier, de la viande, ainsi que d'autres produits qui ne font pas l'objet d'autres transformations. La Consultation fera partie des activités de l'OMS visant à mettre au point des systèmes durables et intégrés de sécurité des aliments afin de réduire les risques pour la santé publique dans toute la chaîne alimentaire, depuis le producteur primaire jusqu'au consommateur.

35. Outre les participants des milieux vétérinaire, médical et universitaire, diverses organisations et institutions internationales qui ont des intérêts et mènent des activités importantes dans le domaine de la sécurité des aliments avant la récolte seront invitées à participer à la consultation, laquelle permettra d'examiner, d'élaborer et de finaliser des recommandations.

#### D. RÉVISION DU RÈGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL

36. En janvier de cette année, le Conseil exécutif de l'Assemblée mondiale de la santé a été informé des changements envisagés et de l'orientation que l'on souhaitait donner à la révision du Règlement sanitaire international. Le Conseil a donné son accord de principe quant à l'orientation proposée par le Secrétariat. À l'évidence, un travail considérable sera nécessaire pour passer des nouveaux concepts à un texte réglementaire, mais l'OMS peut dès à présent commencer à mettre à l'épreuve les nouvelles approches et les nouveaux protocoles, en collaboration directe avec les experts des États Membres qui ont accepté de faire partie de l'équipe de révision élargie. Leur contribution sera essentielle étant donné qu'ils représentent les utilisateurs finals du Règlement et que ce sont eux qui subiront le plus directement les effets des changements. Bien entendu, d'autres organismes internationaux sont parties prenantes à ces travaux. C'est notamment le cas du Comité SPS et de certaines institutions des Nations Unies telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale. C'est la raison pour laquelle l'OMS souhaite tenir le Comité informé de la progression de ses travaux et nous demanderons l'avis des membres du Comité dans le cadre du processus d'essai et de vérification.

37. Compte tenu de l'ampleur des consultations nécessaires, l'échéance révisée prévue pour la présentation du projet final de Règlement sanitaire international à l'Assemblée mondiale de la santé est l'année 2004. Le Règlement constituera le cadre juridique du concept de sécurité sanitaire mondiale et fait partie intégrante de cette initiative de plus vaste portée. Lors de leurs prochaines réunions, le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la santé s'efforceront d'arriver à un accord provisoire sur les aspects fondamentaux du Règlement et une série d'avant-projets sera établie à l'intention des États Membres, pour examen, bien avant la présentation du projet final. D'autres rapports seront présentés au Comité SPS à mesure que ces aspects auront été mis à l'épreuve et clarifiés.

#### Points de contact à l'OMS

Dr. Jorgen Schlundt  
Coordinateur, Programme sécurité des aliments  
Organisation mondiale de la santé  
Courrier électronique: schlundtj@who.int  
Téléphone: (41-22) 791 3445  
Télécopie: (41-22) 791 4807  
Adresse: 20 avenue Appia, CH-1211, Genève 27 (Suisse)

M. William Cockledge (pour ce qui a trait au Règlement sanitaire international)  
Projet du Règlement sanitaire international  
Département des maladies transmissibles: surveillance et action  
Courrier électronique: cocksedgew@who.int  
Téléphone: (41-22) 791 2729  
Télécopie: (41-22) 791 4198  
Adresse: 20 avenue Appia, CH-1211, Genève 27 (Suisse)

---